



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SOPHIA ANTIPOLIS

AVIS DU GROUPE DE TRAVAIL « PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT »

Rédigé par

Carole GHIBAUDO (ADECOHA), René CALLINI (ELAN) et Stéphane NEDONSEL (TRAVISIA)

LE PLAN PAYSAGE

AVIS proposé au vote de l'assemblée plénière du conseil de développement réunie
le 24 mai 2016.

PRÉAMBULE :

Les objectifs et le programme d'action de mise en œuvre du Plan paysage constitue un document qui s'avère très ambitieux.

Il prône à plusieurs reprises l'acquisition de terres foncières pour la réalisation du projet qu'il préconise. Cela apparaît inéluctablement dans le volet consacré au développement du portefeuille foncier en pages 17, 18, 20, 25, 34, cela également dans celui relatif aux énergies renouvelables en page 65, à la pérennisation des paysages agricoles en pages 81, 82, 88, à la gestion des espaces naturels et culturels en pages 97, 100, 106, 110, 112, 123, 163, 169, 171, 173, 175 et 177.

Ille terrarum mihi praeter omnes, angulus ridet
(Plus que tous, il me sourit, ce coin de terre)

La préoccupation du Groupe Patrimoine Environnement est avant tout de prôner le bon sens dans les politiques publiques, sans bétonnage excessif, sans dépense excessive, en restaurant avant tout l'existant. Le plan paysage doit s'attacher davantage au paysage à proprement parler plutôt qu'à l'urbain et aux activités.

Il est préférable de s'interroger sur ce qu'a été le paysage avant pour le restaurer afin de retourner à une situation antérieure toutefois améliorée.

Ceci étant rappelé, nous sommes en accord avec les objectifs fixés par le plan. L'urbanisation doit privilégier la densification quand c'est possible et souhaitable, mais elle est à proscrire quand elle sacrifie de grands espaces végétalisés ce qui aboutirait à un mitage de l'environnement alentour.

Nous avons voulu mettre l'accent sur certains points qui nous paraissent importants.

I – Le paysage par les arbres :

La situation de l'olivier (arbre emblématique de la Méditerranée)

Il serait souhaitable que les communes entretiennent mieux les oliviers situés sur l'espace public. Cet entretien doit être raisonné et éviter le massacre des arbres par une taille intempestive (par exemple la taille récente pratiquée en 2016 sur les oliviers du stade G.Auvergne à Antibes)

Dans le domaine privé

La forêt de pins d'Alep envahit les oliveraies qui autrefois faisaient la richesse du moyen pays. Il serait bon d'inciter les propriétaires à dégager les oliviers étouffés par l'avancée de la forêt.

Les arbres de la région

Initialement le paysage de la CASA était composé de chênes pubescents, de chênes verts et liège ainsi que d'orangers. Le pin a été importé, il serait bon de se rappeler que ce végétal n'était pas initialement implanté naturellement en CASA. Privilégier les essences historiques présentes sur le territoire reviendrait également à éviter la prolifération intempestive de nuisibles telles que les chenilles processionnaires qui sont présentes jusque sur le littoral par l'importation d'une espèce.

II – Le volet agricole/agrotourisme et la ressource en eau :

Le volet agricole

Quatre actions sont identifiées au plan pour répondre à cet objectif :

- Faciliter le redéveloppement d'une agriculture urbaine adaptée et diversifiée,
- Développer le portefeuille foncier public en faveur de la reconquête agricole,
- Créer des grands sites agricoles pilotes,
- Faciliter l'adaptation du sylvo-pastoralisme et l'agriculture du haut-pays.

Comme indiqué en préambule, encourager les actions simples pourrait permettre de développer l'agriculture urbaine, comme par exemple inciter et ou autoriser la population à ramasser les fruits des arbres des espaces publics, développer et communiquer sur les contrats passés entre particuliers et communauté de commune ou agriculteurs permettant la cueillette des fruits contre entretien et taille des arbres.

Ce volet met en évidence la difficile conjugaison du zonage d'un PLU avec les terrains agricoles restants. Personne n'ignore que de nombreuses terres agricoles en friche ont été transformées en terres constructibles sous emprise pour permettre la construction de logements sociaux qui manquent cruellement dans plusieurs villes de la CASA.

L'agrotourisme

Il serait opportun d'encourager l'installation de fermes modèles dans le haut pays et encourager le développement des gîtes ruraux et maisons d'hôtes qui là encore sont trop peu nombreux dans l'arrière pays.

Le transport de l'eau

La protection de la ressource en eau est directement liée à l'orientation consacrée à l'agriculture.

Développer l'agriculture dans le moyen pays ne peut se concevoir sans irrigation. Le réchauffement climatique fait dire aux spécialistes que la côte d'azur aura au milieu du siècle un climat analogue à celui de l'Andalousie actuellement (fortes chaleurs estivales et sécheresse).

Le CDD préconise de privilégier les essences qui supportent la sécheresse et éviter les pelouses à l'anglaise fortes consommatrices d'eau (terrains de golf entre autres).

Nous nous sommes penchés sur le canal du Foulon qui alimente les communes du moyen pays et la ville de Grasse. Entre Gourdon et Bramafan, ont été recensées par pas moins de 26 écoulements voire fuites plus ou moins importants sur un trajet de 8 Km environ. Les conduites métalliques subissent une forte corrosion sur la partie supérieure qui est sans conséquence car ces conduites sont rarement pleines, mais il serait bon de colmater les trous.

Ensuite, la question se pose de savoir s'il faut irriguer les terres à l'aide d'eau potable destinée à l'usage humain ? Le coût serait exorbitant pour les agriculteurs. Ne pourrait-on concevoir un système de distribution double dont un destiné uniquement à l'usage agricole ? Ne faut-il pas envisager un audit permettant de comparer le coût d'une installation permettant un double conduit (potable-non potable) par rapport à celui de l'utilisation du système actuel par les agriculteurs et le coût généré par l'utilisation de l'eau potable pour irriguer les terres ?

III – La préservation et l’adaptation de nos paysages habités :

Dans ce volet il nous a paru intéressant de souligner les difficultés si ce n'est l'impossibilité d'atteindre des objectifs fixés par le plan.

En effet, le Plan paysage préconise de mettre en œuvre la requalification sur la route littorale entre Golfe Juan et Juan les Pins(RD6098).

Cette voie doit permettre une circulation apaisée sur ce front de mer laissé à l'abandon depuis de nombreuses années. Une piste cyclable et une promenade piétons sont souhaitables.

La difficulté vient de fait que l'espace entre la voie ferrée et la mer est réduit. Cette route ne peut être utilisée alors qu'en sens unique. Or, la traversée de Golfe Juan sur la RD6007 est difficile à certaines heures et en saison touristique. Cette route ne peut supporter l'augmentation de circulation due à la mise en sens unique de la RD 6098.

Un projet de déviation établi par le conseil départemental existe, à savoir la création de la RD6107 boulevard urbain entre le rond-point des Eucalyptus et le Pont de l'Aube. Quand bien même le conseil départemental détient la maîtrise foncière depuis 1974, il semblerait que la réalisation de cette voie soit abandonnée au profit d'une simple réhabilitation de la RD6007 dans Golfe Juan en raison des intérêts opposés et inconciliables entre les partisans du projet et ceux qui y sont farouchement opposé.

Cette réhabilitation sera-elle à même d'apaiser la circulation dans le centre ville ? Cela est moins sûr sauf à augmenter le cadencement des bus reliant Nice à Cannes.

IV- Les énergies renouvelables et le changement climatique dans la création et la gestion du paysage contemporain de la CASA :

Deux avis ont été émis par le CDD CASA sur les énergies renouvelables en général et sur le photovoltaïque en particulier, il serait alors souhaitable que la CASA s'en empare.

CONCLUSION :

Ainsi, en l'état de l'élaboration du Plan Paysage le Conseil de Développement de la CASA préconise :

Urbanisme et Activités

- de faire preuve de bon sens dans les politiques publiques, sans bétonnage excessif, sans dépense excessive, en restaurant l'existant ;
- de privilégier le paysage à proprement dans le cadre d'une urbanisation raisonnée et d'activités maîtrisées ;
- de favoriser la restauration des paysages initiaux, atouts majeurs de notre Provence ;

Environnement

- de renforcer l'entretien des oliviers situés dans l'espace public ;
- d'inciter les propriétaires à gérer et entretenir leur environnement, spécifiquement en dégagant les oliviers étouffés par l'avancée de la forêt ;
- de privilégier dans le paysage les chênes pubescents, les chênes verts et liège, les orangers, ainsi que les essences résistantes aux aléas climatiques ;

Ruralité et Tourisme

- d'encourager les actions simples qui pourraient permettre de développer l'agriculture urbaine, comme par exemple inciter et ou autoriser la population à ramasser les fruits des arbres des espaces publics, développer et communiquer sur les contrats passés entre particuliers et communauté de commune ou agriculteurs permettant la cueillette des fruits contre entretien et taille des arbres ;
- d'inciter les communes, dans le cadre de leur PLU, à concilier terres agricoles et zones constructibles ;
- d'encourager l'installation de fermes modèles dans le haut pays, ainsi les gîtes ruraux et maisons d'hôtes, éléments majeurs du tourisme rural ;

Aménagement

- d'encourager le colmatage les écoulements d'eau sur le canal du Foulon ;
- d'envisager une étude comparant le coût d'une installation permettant un double conduit (potable-non potable) par rapport à celui de l'utilisation du système actuel par les agriculteurs et le coût généré par l'utilisation de l'eau potable pour irriguer les terres ?
- de reprendre les réflexions sur la requalification sur la route littorale entre Golfe Juan et Juan les Pins en tenant compte des positions exprimées et des contraintes techniques ;

Energie décarbonée

- de privilégier le photovoltaïque en fonction des contraintes techniques et environnementales, et d'établir un état des lieux du potentiel d'énergie renouvelables sur le territoire de la CASA en matière de maîtrise de l'énergie, comme préconisé dans notre avis de janvier 2014.

SOPHIA ANTIPOLIS, le 24 mai 2016

Carole GHIBAUDO, Vice-Président
Groupe Patrimoine et Environnement

Bernard TOMASINI,
Président du Conseil de Développement de la
Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis